

ACCÉLÉREZ VOTRE PROJET GRÂCE À UN EMPLOI D'AVENIR

Publiée le vendredi 25 Octobre 2013 - RH & Management

Le contrat emploi d'avenir, c'est :

Un contrat à durée indéterminée, un CDD de 3 ans ou un CDD de un an renouvelable deux fois.

- Une action de formation qui permet de construire le parcours professionnel.
- Un allègement de charges, en recrutant un jeune, de -35% du SMIC Horaire Brut.

La plateforme formation emploi de la CCI Nîmes vous accompagne dans la mise en relation avec des jeunes éligibles à ce contrat emploi d'avenir, qui ont envie de travailler avec vous, et qui sont coachés par notre réseau de partenaires.

[En savoir plus](http://mailing.languedoc-roussillon.cci.fr/explorer/data/nimes/pages/emplois_d_avenir.html)(http://mailing.languedoc-roussillon.cci.fr/explorer/data/nimes/pages/emplois_d_avenir.html)

